

Observations présentées par l'Association des amis du Rayol-Canadel (AARC), association agréée pour la défense de l'environnement, sur le projet de modification n°2 du PLU :

Le projet municipal d'aménagement du « cœur de village », combattu par l'AARC, comprend une résidence senior de 15 logements de type T2, une résidence en accession à la propriété de 12 logements de type T2 à T4 et la reconstruction de la villa Morel comprenant 5 logements en location. Il est également prévu la construction d'un parc de stationnement de 70 places.

Dans le PLU adopté en octobre 2016, ce parc était qualifié **d'équipement public**. Il en était également de même des équipements de loisirs susceptibles d'être installés sur le toit terrasse du parking.

La modification du PLU soumise à l'enquête publique modifie cette mention : le terme « équipements publics » disparaît au bénéfice du terme « équipements », du moins dans le document graphique. A noter que dans le rapport de présentation de la modification n°2 du PLU, dans l'arrêté municipal prescrivant cette modification ainsi que dans l'avis d'enquête publique il est question d'un parc de stationnement « mixte public/privé ». Ce n'est pas exactement la même chose qu'un « équipement ». Il y a une certaine confusion dans les termes et un flou s'agissant de la propriété et de la gestion de ce parc de stationnement dans l'avenir.

Ensuite la commune justifie ce changement par « *la volonté de mutualiser le stationnement* », « *la destination du parking (initialement entièrement public dans l'OAP) doit être modifiée pour pouvoir affecter une part au stationnement privé et le reste au stationnement public* ».

On ne peut que s'étonner d'un tel changement :

Le PLU initial adopté en 2016 relevait la nécessité d'améliorer l'attractivité du cœur de village en y renforçant l'offre de stationnement.

M. le Maire expliquait, dans la brochure relative à l'OAP du centre village, distribuée lors de la réunion qu'il a organisée le 10 juillet dernier, que « *l'accès au [au cœur de village] y est difficile à cause de la circulation et du stationnement, surtout en période estivale...* », que « *pour améliorer le problème du stationnement, cette esplanade abritera également un parking ... : 70 places pour désengorger le stationnement le long des routes...* ».

La transformation d'un parc de stationnement public en parc de stationnement privé ne permet en rien d'améliorer le stationnement en centre village dès lors que la moitié des places sera réservée aux résidents des 3 nouveaux bâtiments implantés. Le PLU prévoit en effet que la création de nouveaux logements en zone UA doit être accompagnée de la réalisation d'un certain nombre de places de stationnement. Il ne restera donc que 35 places disponibles pour les visiteurs et clients des commerces du cœur de village. Dès lors que ce parc de stationnement est privé, encore faut-il que la commune s'en porte acquéreur pour les mettre à disposition de ces derniers !

Ceci sans compter les places réservées aux commerçants qui occuperont les 35 places disponibles restantes du fait du remplacement de leur parking actuel MOREL par les futures constructions.

L'AARC a d'ailleurs lancé une pétition **s'opposant à la bétonisation du centre de village** auprès des résidents du Rayol-Canadel qui a recueilli plus de 700 signatures (cf. la pétition ci-dessous)-

L'AARC a identifié d'autres solutions de parking dans l'OAP et à proximité de l'OAP, à proposer et à discuter avec la municipalité. Ces solutions permettraient d'affecter ces parkings en équipement public comme prévu au PLU initial. Elles seraient, en outre, gratuites et adaptables pour la période estivale qui est très courte.

Au regard de ces observations, l'AARC et l'ensemble des personnes qui ont signé la pétition s'opposent donc à la modification n°2 du PLU.

PJ : Pétition présentée à l'initiative de l'AARC et signée par plus de 700 résidents du Rayol-Canadel :

« Pour un aménagement concerté du cœur du village »

Le 10 juillet 2021, le Maire a présenté un projet finalisé d'aménagement du cœur du village disproportionné et sans concertation publique avec les habitants sur les besoins réels attendus.

Aussi, nous, habitants du Rayol Canadel, résidents permanents comme secondaires, demandons par la présente au Maire de revoir ce projet « Cœur de village » pour intégrer les remarques et les besoins des habitants.

En l'état, il nous paraît totalement disproportionné pour une commune comme la nôtre : une dalle de béton de plus de 850m² surplombant les terrains de tennis ; un nouveau parking payant de 70 places sous la dalle couvrant les tennis et deux immeubles d'au moins 25 appartements. L'AARC a présenté le 15 juillet 2021 un projet, concerté avec les habitants, qui tient compte de la dimension sociale et environnementale, démontrant ainsi qu'une alternative pour l'aménagement de cette zone est possible.

Cette solution présente l'avantage d'être adaptée à la taille de notre village sans en dénaturer le charme et la douceur de vivre.

Par conséquent nous vous demandons d'apporter un appui massif à notre refus du projet municipal en l'état dans le but que l'AARC puisse mettre en œuvre tous les moyens à sa disposition afin d'éviter le massacre définitif de notre village. ».

Jean-Luc Tardy, Président de l'AARC, pour le Conseil d'Administration